

Déclaration d'un changement d'adresse à l'étranger

Chaque travailleur du secteur non-marchand fédéral est automatiquement affilié au plan de pension complémentaire du secteur. Le plan de pension travaille avec **un compte d'épargne-pension** sur lequel des cotisations sont versées.

Pour gérer les comptes d'épargne-pension, le secteur a fondé le **OFP Fonds de pension du secteur non-marchand fédéral**. Ce fonds de pension est géré de manière paritaire par des représentants des employeurs et des travailleurs et est placé sous le contrôle du gouvernement fédéral et de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Que devez-vous faire en cas de déménagement?

- En cas de changement d'adresse en Belgique, le Fonds de pension en est automatiquement informé. Dans ce cas, vous n'avez aucune démarche à effectuer..
- Vous déménagez à l'étranger? Envoyez le document ci-dessous au Fonds de pension. N'oubliez pas de signaler chaque changement d'adresse à l'étranger. Nous vous conseillons également de signaler chaque changement d'adresse au consulat belge.

Renvoyez le formulaire complété au:
Centre administratif du Fonds de Pension
Boîte postale 20030 - 1101 Scanning

À compléter par vous (en majuscules S.V.P.)

Prénom et nom: _____

Numéro de registre national: _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ (repris à la carte d'identité)

Date de naissance: _ _ / _ _ / _ _ _ _ (jour/mois/année)

Numéro de téléphone: _____

Votre nouvelle adresse:

Rue: _____ N°.: _____ Bte: _____

Ville: _____ Code Postal: _____

État / Province (si d'application): _____

Pays: _____

Signature: _____

Date: _ _ / _ _ / _ _ _ _

Renvoyez le formulaire complété au:
Centre administratif du Fonds de Pension
Boîte postale 20030 - 1101 Scanning